

I Eléments-clé de construction du projet de budgets supplémentaires 2018

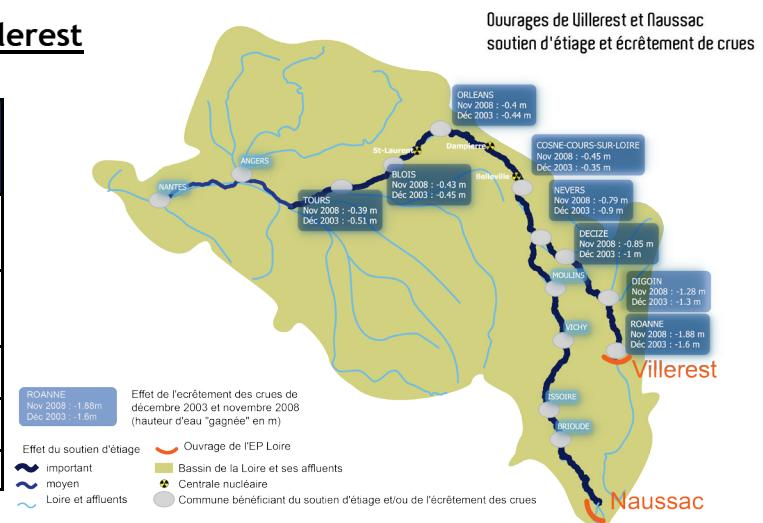
Ce projet de budgets supplémentaires a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif, ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire. Par ailleurs, le projet de budgets supplémentaires permet de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2017 en dépenses et en recettes.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budgets supplémentaires 2018 s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 235 712	313 433,95
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 814 590	826 040
Gestion des crues et des étages, modernisation	717 400	
Gestion administrative de la redevance	34 100	
Exploitation des ouvrages	5 801 802	1 139 473,95 €



Les dépenses de ce budget supplémentaire sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2017.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, il s'agit de l'inscription : d'une part, des crédits d'investissement pour la sécurisation de site (70 k€), les acquisitions de pièces de réparations (20 k€) et le raccordement en eau (3 k€) ; d'autre part, des crédits de fonctionnement pour un complément de dépenses d'électricité liées au pompage (50 k€), les dépenses imprévues (40 k€), une prestation de remise en état du réseau du Chapeauroux (15k€), les coûts d'entretien liés à la station de relevage de Langogne (8 k€) et la réalisation de panneaux pour le Mas d'Armand (2 k€). Il est également procédé à l'abondement de la provision pour gros travaux (105 k€).

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit de l'inscription : d'une part, des crédits d'investissement pour la tranche optionnelles de la vanne wagon V0 (296 k€), le raccordement Enedis des sirènes (150 k€), l'expertise de l'étanchéité de la VS2 et des travaux qui y seraient liés (80 k€), les études de stabilité et de l'onde de submersion (60 k€), l'étude d'optimisation du réseau de mesures (60 k€), la suite des travaux de sécurisation de site (40 k€), l'avenant des travaux sur la VS6 (20 k€), le complément de crédits pour la passerelle piétonne (20 k€) et la peinture des locaux techniques des vannes secteurs et wagon (10 k€) ; d'autre part, des crédits de fonctionnement pour la suite de l'étude sur l'influence des lâchements (40 k€), les dépenses imprévues (40 k€) et la bathymétrie amont aval (10k€).

Il est à noter par ailleurs l'écriture d'ordre relative à l'inscription des amortissements (579 k€).

Prévention et réduction du risque inondation

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
ACTIONS DE BASSINS		
Appui collectivités TRI/SLGRI	190 850	45 000
Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues *	184 250	170 870
Accompagnement technique d'actions de prévention		845 000
Expérimentations dans le prolongement de l'analyse des potentialités en termes de champs d'expansion de crues		40 000
Prévention et réduction du risque inondation	375 100	1 100 870



(*) Cette action n'intègre pas la gestion de systèmes d'endiguement en tant que telle. En effet, il est prévu que l'hypothèse de délégations de gestion à l'Etablissement s'inscrive en lien avec la création d'un budget annexe spécifique à ce type d'intervention au titre de la GEMAPI, avec les financements convenus des EPCI-FP concernés.

Pour ce qui est de l'appui collectivités TRI/SLGRI, l'inscription de crédits vise une approche technique mutualisée des problématiques du ruissellement pluvial urbain (30 k€).

Pour ce qui est de l'appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues, l'inscription de crédits doit permettre le recours à un postdoctorant sur la gestion patrimoniale des infrastructures de protections contre les inondations (40 k€), l'anticipation des modalités et des outils d'information, de consultation, de concertation et de médiation en lien avec le PAIC (30 k€), une analyse relative à la prise en considération des besoins et des opportunités d'intégration environnementale de ce projet (30 k€), l'organisation d'un dispositif de veille sur les innovations en matière de suivi des systèmes d'endiguements (30 k€) et la poursuite de la coopération avec le CEREMA (25 k€).

Pour ce qui est de l'accompagnement technique d'actions de prévention, l'inscription de crédits doit permettre, avec le soutien de l'Europe (FEDER) et des collectivités volontaires, d'engager l'accompagnement d'entreprises pour la réalisation de diagnostics de leur vulnérabilité aux risques d'inondations (600 k€) ainsi que la réalisation d'une étude « 3P » sur le bassin du Cher, en réponse aux préconisations des SAGE concernés (245 k€).

Pour ce qui est des expérimentations dans le prolongement de l'analyse des potentialités en termes de champs d'expansion de crues, il s'agit d'inscrire des crédits permettant la réalisation d'une quinzaine d'études de cas supplémentaires (40 k€).

Par ailleurs, il est inscrit sur ce volet les crédits pour le remplacement (congé maternité) de l'agent de proximité sur le bassin de la Maine et en Loire aval, intégrant la période de tuilage nécessaire (30 k€).



> Juin-Juillet 2017 : Réunions spécifiques à l'axe Loire moyenne
- sur le secteur Blois-Tours (6 EPCI concernés), le 23 juin à la Préfecture d'Indre-et-Loire.
- sur le secteur Tours-Angers (8 EPCI concernés), le 30 juin à Saumur,
- sur le secteur des Départements du Cher et de la Nièvre (4 EPCI concernés), le 3 juillet à Parthenay (18).



> Octobre-Novembre 2017 : Deuxième série de réunions techniques, en proximité sur les territoires

- Axe Cher (6 EPCI concernés) le 11 octobre à la Communauté de Communes Verzillon-Sologne-Berry
- Axe Allier (5 EPCI concernés) le 4 octobre à Vichy Communauté de Communes le Puy-en-Velay à Roanne (8 EPCI concernés) le 10 octobre à Roanne Agglo, et de Roanne à Nevers (2 EPCI concernés) le 4 octobre à Digoin
- Axe Loire aval de Nantes à Langeais (9 EPCI concernés) le 9 octobre à Angers Loire Métropole
- Axe Loire moyenne sur le secteur Nièvre-Cher-Giennois (6 EPCI concernés) le 6 novembre à Léré

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉMINAIRE 2017
DES PORTEURS SLGRI/PAPI APPUYÉS
PAR L'ESTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

L'Etablissement public Loire accompagne plus d'une quinzaine de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territoriales et cohérentes de réduction du risque inondation. C'est à ce titre qu'il a organisé, le 16 novembre 2017, le séminaire des porteurs SLGRI et des porteurs PAPI (Public Appui à la Prévention et à l'Intervention) concernés par la gestion des risques locaux et généraux (SLGRI) et de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Présidée par Stéphanie ANTON, Présidente de la Communauté de communes du bassin de la Loire avec la participation de Christophe CHASANDRE, DREAL de l'Auvergne-Rhône-Alpes, cette journée a été l'occasion d'échanger sur les dernières tendances dans le domaine de la gestion des risques locaux et généraux et de faire un point sur les dernières réalisations et les perspectives de l'Etablissement public Loire dans le domaine de la prévention et de l'amélioration de l'habitat humain et des terrains dans le bassin de la Loire et dans les territoires de l'Etablissement public Loire.

Ce temps d'échanges fructueux a été consacré principalement à la présentation, par territoire et grande thématique, des facteurs de réussite comme des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de feuilles de route de mises en œuvre des stratégies SLGRI et PAPI et de l'élaboration et le développement de la gestion des risques locaux et généraux dans les territoires, chacun d'entre eux, les structures locales établies ou en cours d'élaboration ont volonté à entrer rapidement dans leur phase de mise en œuvre, via notamment la mise en place d'actions pilotes. Des axes ont été évoqués : l'état d'avancement des actions sur les secteurs Moulins, Bourges et Châteauroux, la filière, la mise en place des PAPI de Roanne de Tours, de l'axe Loire et de l'axe Sologne, et les axes de sensibilisation du grand public aux inondations à Nantes, mais également les axes d'innovation urbaine et rurale et l'innovation dans le risque sur le territoire de Vichy.

Les priorités de recherche et de recherche fondamentale ont été identifiées par les collectivités du bassin et le développement d'expérimentations en partenariat de l'EPLB PAP autour d'enjeux thématiques partagés, comme la gestion des systèmes d'endiguement, l'amélioration de la culture du risque au-delà de celles déjà existantes en matière de réduction de la vulnérabilité des territoires, l'innovation sociale et territoriale, l'innovation technologique, actions économiques, réseaux et services utiles à la gestion de crise.

Ont été également présentés des zooms sur les interventions de l'Etablissement public Loire à l'échelle du bassin, notamment l'analyse exploratoire des terrains et éléments de charge d'expression de crues, et surtout celle qui a été menée au cours des derniers mois d'investigation, et les démarches de réduction de la vulnérabilité territoriale (monuments historiques et autres biens culturels par exemple), et d'innovation (technologique, de recherche, développement, innovation).

Enfin pour 2018, des pistes de réflexion ont été identifiées pour suivre l'amélioration de la mise en œuvre des stratégies locales, via notamment le renforcement des synergies « bassin - axes sur les spécificités et les expériences plus particulières à chaque des territoires.

Les éléments présentés lors de cette journée sont accessibles en ligne sur le site de l'Etablissement.

www.eptb-loire.fr



17 novembre 2017

CO-CONSTRUCTION DU PAIC



> Mars 2017 : Réunion technique de restitution de l'analyse d'opportunité et de faisabilité le 30 mars à Creilans

> Avril 2017 : Diffusion du rapport et transmission d'un questionnaire à l'ensemble des EPCI-FP concernés

Compte-rendu de la 1ère réunion technique de co-construction du bassin en date du 12 avril 2017.
« Considérer l'importance des conséquences d'une inondation majeure de la Loire et ses affluents, je souhaiterais pouvoir compter sur votre soutien afin de consolider une gestion des systèmes d'endiguement la plus efficiente et la plus efficace possible : à la bonne échelle, celle de l'ensemble du système fluvial, et au bon pas de temps, celui du long terme... »

> Mai-Juin 2017 : Réunions techniques, en proximité sur les territoires

- Axe Chér (6 EPCI concernés) le 11 mai à la Communauté de Communes Verzillon-Sologne-Berry
- Axe Allier (5 EPCI concernés) le 15 mai à Vichy Communauté de Communes le Puy-en-Velay à Roanne (8 EPCI concernés) le 31 mai à Roannais Agglo, et de Roanne à Nevers (7 EPCI concernés) le 15 juin à Digoin
- Axe Loire aval de Nantes à Langeais (9 EPCI concernés) le 2 juin à Angers Loire Métropole

Etablissement public Loire
Comité Syndical du 14 mars 2018
Point n°8

Aménagement et gestion des eaux

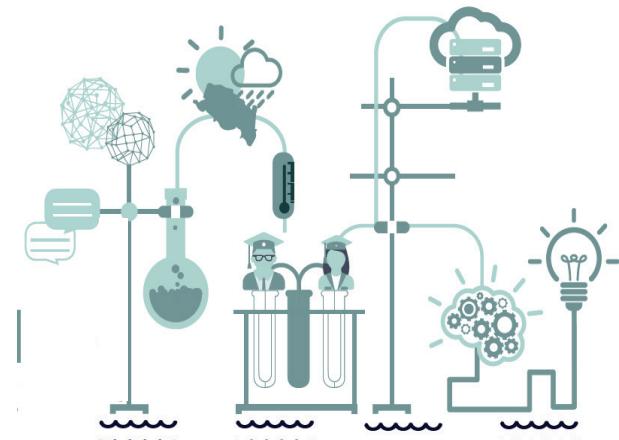
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
SAGE Allier aval	454 162	
SAGE Cher amont	100 935	
SAGE Cher aval	133 350	
SAGE Loir	198 740	
SAGE Loire amont	201 461	
SAGE Loiret	112 950	
SAGE Loire en Rhône-Alpes	35 103	
SAGE Sioule	84 383	5 070
SAGE Yèvre Auron	142 242	
SAGE Haut-Allier	207 983	0 *
Contrat territorial Val d'Allier	153 242	
Contrat territorial Val de Cher	89 675	
Continuité et restauration des milieux naturels	32 795	
Aménagement et gestion des eaux	1 947 021	5 070

(*) Redéploiement de 6 k€ du fait de la fin de la mise à disposition de l'assistante sur le SAGE Haute-Allier

L'inscription des crédits proposés ne concerne que le SAGE Sioule. Il s'agit d'ajustements sur les frais de fonctionnement ainsi que de l'acquisition d'une tablette de terrain utilisée notamment dans le cadre du stage sur les zones humides.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Pôle recherche/développement/innovation	153 300	
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	120 000	105 000
Soutien de projets recherche/développement/innovation	65 000	
Réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel	15 000	
Soutiens de projets Patrimoine	50 000	25 000
Restauration des poissons migrateurs	647 300	
Relations extérieures	28 500	
Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)	1 079 100	130 000



Au-delà des crédits complémentaires pour le soutien de projets de « Patrimoine » (25 k€), il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires à la reconstitution d'un pavage du lit de la Loire en Rhône-Alpes (75 k€) et au recours à un postdoctorant pour poursuivre l'intégration des sciences comportementales dans les actions de l'Etablissement relatives à la gestion de l'eau et des risques naturels associés (30 k€).



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement



Cartographie de l'emprise des SAGE portés par l'Etablissement public Loire

Cartographie de l'emprise des SAGE portés par l'Etablissement public Loire Bretagne

La 7e conférence annuelle des Présidents de Comités Locaux d'Entretien (CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) portés par l'Etablissement public Loire a eu lieu le 10 novembre 2017 à Orléans. Des élus étaient également présents certains des délégués chargés de représenter dans les autres CLE du bassin Loire-Bretagne, mais aussi un représentant de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Ce temps d'échanges a été consacré principalement à la présentation, par SAGE, des éléments marquants de leur écosystème et des points de convergence entre les deux organisations ou techniques. Parmi les sujets abordés, le changement climatique en phase avec la mise en œuvre du SAGE Haute-Allier, le stage par l'Etablissement du SAGE Loire amont et de 2 projets pilotes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les réflexions sur les modalités d'acquisition de connaissance sur les nappes de la Chaine des Puys et du Dévoluy, mais aussi les synergies qui peuvent prévaloir l'intérêt du développement des collaborations inter-SAGE autour d'enjeux thématiques partagés, comme sur les zones humides ou les îles flottantes, mais aussi déjà existantes autour d'enjeux géographiques (ressource souterraine commune, relation amont-aval).

Ils ont ainsi nourri le point de l'ordre du jour relatif au renforcement des synergies territoriales. A ce titre, ont été restituées les principales contributions et recommandations relatives au changement climatique portées à connaissance sur les territoires des SAGE, ainsi que la conception mutualisée de la trame communale de tableau de bord au profit directement des CLE.

Enfin pour 2018, quelques pistes de réflexion commune ont été identifiées pour poursuivre l'amélioration de la mise en œuvre et de la déclinaison opérationnelle des SAGE, via notamment le renforcement des synergies territoriales.

Oncéans, 10 novembre 2017



Orléans, 10 novembre 2017

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Fonctionnement administratif général	886 129	114 996,58
Locaux	41 296	9 000
Communication	123 000	18 000
Fonctionnement administratif	1 050 425	141 996,58



Au-delà de l'inscription de crédits nécessaire à l'entretien du bâtiment et à l'équipement du local pour le rangement de produits ménagers (9k€), il s'agit de permettre le remplacement de biens informatique/téléphonie (25 k€), de coûts liés aux moyens généraux et au fonctionnement de l'Etablissement (20 k€), de la provision pour d'éventuels reversements de trop perçus (15 k€), de frais de télécommunication (11 k€), d'un complément pour la maintenance informatique (7 k€), d'un complément pour la publication des annonces marchés « Europe » au BOAMP (5 k€), d'une licence Business Object (5 k€), d'un complément pour l'achat de carburant (4 k€), d'une assistance au recrutement (1,5 k€) et du complément pour affranchissement (500 €). Est intégré également le financement de 5 stagiaires (17 k€) positionnés dans les différents services.

S'agissant du volet communication, l'inscription de crédits vise à permettre la réalisation d'un produit « aménagement et gestion des eaux » sous forme de librairie numérique (10 k€), ainsi que de l'achat/reportage photos sur le bassin (8 k€).

Il est à noter enfin l'écriture d'ordre relative à l'inscription des amortissements (1 210 k€).

Patrimoine foncier de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Site du Veurdre	67 000	22 100
Site de Serre de la Fare	5 100	17 200
Site de Chambonchard		100
Patrimoine foncier de l'établissement	72 100	39 400

L'inscription des crédits vise simplement à permettre de faire face aux charges obligatoires liées aux taxes foncières (29 k€), ainsi que des frais d'entretiens (10 k€).

Budgets supplémentaires 2018

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	37 000,00	778 831,62	867 936,86 (2)	778 831,62
Total de la section de fonctionnement	1 378 336,58	429 360,00	1 896 609,97 (3)	429 360,00
<i>Pour rappel : Restes à réaliser 2017</i>	3 033 545,41		2 748 655,20	
Total du budget principal	4 448 881,99	1 208 191,62 (1)	5 513 202,03	1 208 191,62 (1)
		5 657 073,61		6 721 393,65

(1) Ecritures d'amortissements

(2) Résultat antérieur d'investissement

(3) dont Résultat antérieur de fonctionnement de 852 819,57 €

Ce budget est présenté en suréquilibre, conformément à l'instruction comptable M71 et à l'article L1612-5 du CGCT, du fait de la reprise du résultat antérieur d'investissement et l'inscription des écritures d'amortissement.

Budget annexe

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	829 040,00		1 435 564,61 (2)	829 040,00
Total de la section de fonctionnement	310 433,95	829 040,00	1 257 356,24 (3)	
<i>Pour rappel : Restes à réaliser 2017</i>	1 564 105,05		10 658,15	
Total du budget annexe	2 703 579,00	829 040,00 (1)	2 703 579,00	829 040,00 (1)
		3 532 619 ,00 €		3 532 619 ,00 €

(1) Dont 366 510,61 € d'amortissements et 462 529,39 € de prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre l'équilibre budgétaire

(2) Dont 185 156,61 € de résultat antérieur d'investissement et 1 250 408 € d'affectation de résultat

(3) Résultat antérieur de fonctionnement

L'application des dispositions contenues dans le projet de budgets supplémentaires principal et annexe pour 2018 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2018 – Budget principal
- Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2018 – Budget annexe
- Constitution d'une provision semi-budgétaire – Budget annexe